



## MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

### AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

#### RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE LOTISSEMENT NUMÉRO 06-102

**AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ**, par le soussigné directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité, QUE :

Le 6 mars 2018, le conseil municipal de la Municipalité de Brigham a adopté le Règlement numéro 2017-04 modifiant le règlement sur le lotissement numéro 06-102.

Ce règlement vise notamment de modifier des dispositions concernant la construction de voie de circulation, l'aménagement des fossés et les dimensions minimales des terrains dans les zones AF et A.

Ce règlement est déposé à mon bureau, situé à l'hôtel de ville au 118, avenue des Cèdres à Brigham, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, aux heures d'ouverture de bureau.

**Ce règlement est entré en vigueur le 17 avril 2018**, date d'émission du certificat de conformité de la MRC Brome-Missisquoi.

**DONNÉ** à Brigham, ce 9<sup>e</sup> jour du mois de mai 2018.

**Le directeur général et secrétaire-trésorier,**

Me Pierre Lefebvre, avocat